La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Résumé

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est l'interlocuteur unique des personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Les PAT (Pôles Autonomie Territoriaux) sont les guichets de proximité du département et de la MDPH en faveur des personnes âgées et handicapées.

Les aides de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Toutes les personnes handicapées peuvent solliciter la MDPH.

Pour cela, il existe un formulaire de demande unique. Ce document vous permet ainsi d'effectuer plusieurs démarches :

- Carte de stationnement
- Carte de priorité
- Carte d'invalidité
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Complément de ressources (CPR)
- Allocation adulte handicapé (AAH)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)

Infos pratiques

Horaires d'accueil du public des PAT :

accueil téléphonique et physique
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Document(s)
Formulaire de demande(s) auprès de la MDPH
Notice explicative du formulaire de demande(s)
Carte des PAT
Annuaire des PAT
Liens utiles
Plus d'infos sur la MDPH
Les dispositifs d'aide du département des Yvelines
Contact

Pôle autonomie territorial (PAT) Seine Aval antenne est

5, Grande Rue
78480 Verneuil-sur-Seine
01 61 31 52 00

seineaval-est@mda.yvelines.fr

CCAS de Meulan-en-Yvelines

01 30 90 41 20